

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

N° SG 2025-652

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues boulevard du 6 juin à l'occasion de travaux de suppression de branchement gaz,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 08 septembre 2025 au 26 septembre 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée par feux du 08 septembre 2025 au 19 septembre 2025 et par chaussée rétrécie du 20 septembre 2025 au 26 septembre 2025 :

- Boulevard du 6 juin, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

